

Compte rendu de la séance extraordinaire

du 18 décembre 2020

Présents : HAMM Ernest, GEORGES Michel, MOTSCH Grégory, GEORGES Martine, ELLMANN Pierre, RICHERT Frédéric
Absents : HECKEL Fanny, JAECK Cinthia, MARTIN Yannick
Procurations : MAHDADI Jordan par MOTSCH Grégory, LOUTRE Franck par HAMM Ernest
Secrétaire de la séance: ELLMANN Pierre
Réunion tenue sans public.

Ordre du jour:

- Modification de la Délibération n°2020-12-05 du 4 décembre 2020 Lotissement Hundert : prix de vente des parcelles de la 2ème tranche
- Décision modificative Budget 2020

Le Maire ouvre la séance à 11h30 et informe le Conseil Municipal de l'urgence de la réunion d'aujourd'hui :

- 1) La délibération fixant les prix de vente des parcelles de la 2^{ème} tranche du lotissement doit être enregistrée en sous-préfecture au plus vite avec les références cadastrales et les montants exacts pour éviter d'attendre la prochaine réunion prévue le 15 janvier 2021. En effet, un délai de 2 mois de recours à la date de l'envoi doit être respecté. En validant cette délibération aujourd'hui, les actes de vente pourront être signés dès le 19 février 2021.
- 2) La trésorerie nous a signalé qu'il manque 301.06€ au budget pour régler l'URSSAF des élus de décembre. Pareillement, cette délibération doit être envoyée à la trésorerie aujourd'hui au plus tard en raison des fêtes de fin d'année.

Délibérations du conseil:

Délibération n° 2020 12 07 : Modification de la Délibération n°2020-12-05 du 4 décembre 2020 Lotissement Hundert : prix de vente des parcelles de la 2ème tranche

Le Maire ayant réceptionné les références cadastrales et les surfaces exactes des terrains de la 2ème tranche du lotissement Hundert, il convient de modifier le tableau énumérant les différentes parcelles de la délibération comme suit :

Vu la délibération du 14 novembre 2020 fixant le prix de vente des parcelles à 4 500€ l'are,

Vu l'article 68 - L. 112-21 de la loi Elan n°2018-1021 du 23 novembre 2018 imposant au vendeur de fournir une étude géotechnique préalable en cas de vente d'un terrain non bâti constructible,

Le Maire, ayant demandé plusieurs devis, présente le moins cher pour une étude GI de la 2ème tranche du quartier AFUA Hundert de 1500€ par parcelle. Le devis est annexé à la présente délibération. Il propose d'ajouter ce montant au prix de vente à l'are de ces parcelles.

Il a également demandé une estimation pour une étude géotechnique de type G2, celle-ci étant à la charge des propriétaires. Afin de réduire le coût pour les futurs acquéreurs dont cette étude est nécessaire, il propose de demander à l'entreprise qui sera en charge des travaux de s'engager à leur faire un tarif bien réduit en utilisant toutes les données exploitables de l'étude G1.

Après avoir délibéré et statuant à l'unanimité, le Conseil Municipal DECIDE de fixer le prix de l'are à 4 500 € TTC et d'ajouter 1 500€ à chaque parcelle correspondant au montant de l'étude géotechnique comme indiqué ci-après :

Lieu/secteur	N°Lot	Section	N°Parcelles	Superficie totale en ares	Prix de vente à l'are	Frais de l'étude géotechnique G1 par parcelle à ajouter	Prix de vente total par parcelle
AFUA 2ème tranche	1	F	468 et 472	10,92	4 500,00 €	1 500,00 €	50 640,00 €
AFUA 2ème tranche	2	F	473	10,71	4 500,00 €	1 500,00 €	49 695,00 €
AFUA 2ème tranche	3	F	469 et 474	12,91	4 500,00 €	1 500,00 €	59 595,00 €
AFUA 2ème tranche	4	F	470 et 475	13,08	4 500,00 €	1 500,00 €	60 360,00 €
AFUA 2ème tranche	5	F	471 et 476	11,53	4 500,00 €	1 500,00 €	53 385,00 €
AFUA 2ème tranche	6	F	478	12,90	4 500,00 €	1 500,00 €	59 550,00 €

AUTORISE le Maire à entreprendre toutes les démarches et à signer tous les documents relatifs à ces ventes.

Pour : 8 Contre : 0 Abstentions : 0

Délibération n° 2020 12 08 : Décision modificative Budget 2020

Monsieur le Maire expose à l'assemblée que les crédits ouverts aux articles ci-après du budget de l'exercice 2020, ayant été insuffisants, il est nécessaire de voter les crédits supplémentaires et/ou de procéder au réajustement des comptes et d'approuver les décisions modificatives suivantes :

	Article/chapitre à débiter (-)	Montant	Article/chapitre à créditer (+)	Montant
Fonctionnement	6615 (Intérêts compte courant)	- 301.06€	6531 (URSSAF élus)	+ 301.06€

Le Conseil municipal après en avoir délibéré et statuant à l'unanimité, vote la transaction.

Pour : 8 Contre : 0 Abstentions : 0

Compte-rendu établi par Pierre ELLMANN, Conseiller Municipal. Berling, le 18 décembre 2020

